



GUIDE DE ROUTE



Dimanche 6 juillet 2025

CLASSIQUE FÉMININE

du **VAL DE MORTEAU N1**

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Officiels et engagements	3
Règlementation	4-5
Lieux pratiques	6-7
Sites de départ et arrivée	8-9
Liste des N1 Femmes engagées	10
Carte et profil du parcours	11-12
Itinéraire-horaire	13-14
Contacts	15
Partenaires	16



ORGANISATEURS

MEMBRES

Le Comité d'Organisation de la Classique Féminine du Val de Morteau - Bourgogne Franche-Comté, 4ème manche de Coupe de France Femmes N1 est constitué par les membres suivants :

Président	Jean-François DUCROT
Directeur de course	Fabien VARDANÉGA
Secrétaire	Valérie PERRENOUD
Correspondant équipes	Jason ROY

OFFICIELS

CORPS ARBITRAL

Président du jury	VERDENET Jacky
Commissaire 1	RUTLER Céline
Commissaire 2	MEZZETTA Daniel
Juge à l'arrivée	HUARD Michelle
Commissaire moto 1	ANDRES Valérie
Commissaire moto 2	HAGER Honoré

ENGAGEMENTS

PROCEDURE

Les engagements aux Coupes de France Femmes peuvent être effectués par les comités régionaux, les comités départementaux, les clubs et les groupes sportifs enregistrés auprès de la FFC et de l'UCI tels que les Équipes Féminines UCI à partir de J-30 du début de l'épreuve.

La **clôture des engagements** est fixée au :

Jeudi 3 juillet à 20h00

Les modifications de la liste des engagées (Titulaires, remplaçantes et encadrement) pourront donc intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve.

Aucun engagement ne sera accepté après cette date.

Les engagements sont à effectuer sur la plateforme CICLEWEB.

LISTE DES CATÉGORIES

COUPE DE FRANCE FEMMES	
Elite	Open

RÈGLEMENTATION

RÈGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE

Les épreuves se dérouleront selon les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Ils sont consultables sur le site Internet de la FFC.

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve Classique Féminine du Val de Morteau est organisée par le Vélo club Morteau Montbenoît sous les règlements de la Fédération Française de cyclisme. Elle se disputera le dimanche 6 juillet 2025 dans le Val de Morteau.

ARTICLE 2. TYPE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes Femmes Élites, Opens et U19.

Elle est inscrite au calendrier « National Femmes » de la Fédération Française de Cyclisme.

Cette épreuve est la 4ème manche de la Coupe de France National 1 Femmes 2025.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

- ▶ Équipes labellisées « National 1 Femmes »,
- ▶ Sélections régionales (Hors effectif N1***),
- ▶ Sélections départementales (Hors effectif N1***),
- ▶ Individuelles d'équipes UCI, *
- ▶ Équipes étrangères sur invitation **
- ▶ Individuelles de clubs (listées haut-niveau et Espoirs), n'appartenant pas aux structures labellisées N1 et N2

*Maximum 3 coureuses d'une même équipe UCI (UCI PRO TEAMS FEMMES / UCI CONTINENTALES FEMMES). Les équipes UCI WORLD TEAMS ne sont pas concernées.

** Quatre équipes étrangères maximum (équipes non enregistrées UCI) et dans la limite de six équipes étrangères

dans les zones avec accords frontaliers, de club ou sélection régionale, à l'exclusion des équipes nationales.

**** Cas particulier - les coureuses appartenant aux structures N2 peuvent faire parties des sélections régionales ou départementales sur les manches N1. Ces coureuses ne rentreront pas dans le classement individuel N1.*

ARTICLE 4. COMPOSITION DES ÉQUIPES

Nombre = 4 à 8 coureuses

Licences = Élite ou Open

Les licences Access ne sont pas autorisées dans les Coupes de France.

ARTICLE 5. PERMANENCE

Une permanence de départ se tiendra **le dimanche 6 juillet de 8h à 10h** à la Salle des fêtes de Morteau, Place de la Halle, 25500 MORTEAU.

La confirmation des partantes et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à cette même permanence.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC en présence des membres du collège des arbitres est fixée à **10h05, dimanche 6 juillet**, salle d'honneur, au premier étage de la mairie - Place de la Halle - 25500 MORTEAU.

ARTICLE 6. RADIO - TOUR

La prestation radio tour sera assurée par la société Dialog - Contact : 06 44 27 32 59. Les informations courses sont émises sur la fréquence communiquée à la réunion des DS.

ARTICLE 7. ENCADREMENT ET DEPANNAGE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par l'organisation.

Il sera assuré au moyen de 2 voitures neutres, avec chauffeurs et assistants

L'encadrement sportif des équipes françaises devra être assuré par un directeur sportif titulaire au minimum d'un

diplôme Entraîneur Fédéral, Entraîneur Club Expert, d'un diplôme d'état (DEJEPS, DES JEPS, BEES2, BEESAC, Licence STAPS Entraînement Sportif) ou du professorat de sport (CTS).

Le diplôme UCI si ce type de cas se présente, sera traité au cas par cas entre la Direction Technique Nationale et la Commission Nationale route. Les présidents de jury désignés seront informés sur ces situations particulières.

Pour les diplômés des équipes étrangères, cette disposition sera validée par le jury des arbitres (la mention « coach » ou « directeur sportif » étant suffisante).

En l'absence de diplôme, la position de l'équipe concernée pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée en application des dispositions de l'article 9 du règlement de la coupe de France N1 Femmes.

Tout cas particulier sur un ou des diplômés pour l'encadrant d'une structure devra être soumis en amont (J-7 de l'épreuve) au président de jury de l'épreuve et ce dernier sera souverain dans sa décision

Tout stagiaire en formation professionnelle pourra encadrer au même titre qu'un titulaire du dit diplôme sur présentation d'une attestation du DTN à sa demande.

Le changement de roues et de matériel entre équipiers est autorisé sur chaque épreuve en ligne se déroulant par équipes.

L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs, sur la base du postulat suivant (à partir de la seconde épreuve) :

Postulat initial*: L'ordre des véhicules sera fixé sur la base du classement général par équipes de la Coupe de France

Les autres structures participantes* n'appartenant pas au classement général par équipes feront parties du second tirage au sort

* Si l'encadrement sportif de l'équipe ne répond pas aux conditions de diplômes décrites à l'article 10 et /ou si des équipes ne sont pas présentes à la réunion des Directeurs sportifs, un troisième tirage au sort avec l'ensemble des équipes concernées sera réalisé. *

ARTICLE 8. INCIDENTS DANS LES DERNIERS KILOMETRES

Dans le cas de litiges, seul l'organisateur et les arbitres de la FFC pourront prendre des décisions pour la bonne marche de l'épreuve. Les réclamations seront reçues exclusivement par le collège des arbitres.

ARTICLE 9. MODALITES DE RAVITAILLEMENT

Le ravitaillement, s'effectuera suivant la réglementation FFC en vigueur des courses en ligne. Ce point pourra être modifié à la convenance du jury des arbitres en accord avec l'organisation. Il est demandé aux encadrements des équipes de réaliser uniquement le ravitaillement dans la zone de collecte des déchets, entre le KM 7,800 et le km 8,200.

ARTICLE 10. DELAIS D'ARRIVEE

Toutes les compétitrices situées dans un délai dépassant 15 mn du peloton principal doivent s'arrêter et quitter la course.

ARTICLE 11. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis sur la base de la photo-finish :

- ▶ Classement Scratch,
- ▶ Classement par équipe de l'épreuve
- ▶ Classement individuel U19

Classements annexes :

- ▶ **Classement de la montagne**

Le classement général de la montagne s'obtient par addition des points attribués au sommet de la côte des Fins, au **2^{ème} (KM 22,2), 3^{ème} (KM 42,8), 4^{ème} (KM 63,4) et 5^{ème} tour (KM 84)**, répertoriés selon la cotation suivante : **6 - 4 - 2** aux 3 premières compétitrices classées au sommet.

En cas d'égalité de points entre les concurrentes au classement final de la montagne, celles-ci sont départagées selon leur place au classement de la course.

ARTICLE 12. PRIX DE L'EPREUVE

Les prix suivants sont attribués :

Classement individuel			
Total : 1220€			
1^{ère}	246 €	11^{ème}	21 €
2^{ème}	183 €	12^{ème}	20 €
3^{ème}	146 €	13^{ème}	18 €
4^{ème}	122 €	14^{ème}	17 €
5^{ème}	98 €	15^{ème}	15 €
6^{ème}	85 €	16^{ème}	14 €
7^{ème}	67 €	17^{ème}	14 €
8^{ème}	55 €	18^{ème}	14 €
9^{ème}	37 €	19^{ème}	12 €
10^{ème}	24 €	20^{ème}	12 €

Classement individuel U19	
1^{ère}	150 €
2^{ème}	100 €
3^{ème}	50 €

Classement de la montagne	
1^{ère}	150 €
2^{ème}	100 €
3^{ème}	50 €

Le total général des prix distribués à l'occasion de cette épreuve est de 1820 euros.

ARTICLE 13. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu à la MFR des Fins

ARTICLE 14. PROTOCOLE

Il est obligatoire pour les récipiendaires, elles devront se présenter en tenue dans **un délai ne devant excéder 10 minutes après l'arrivée** :

- ▶ Les trois premières concurrentes de l'épreuve
- ▶ La lauréate du classement de la montagne
- ▶ La lauréate du classement U19
- ▶ La meilleure équipe de la manche

- ▶ La leader du classement général individuel de la CDF
- ▶ L'équipe leader de la CDF à l'issue de la manche

ARTICLE 15. SECURITE

L'épreuve se déroulera sous le régime de la circulation « d'usage exclusif temporaire de la chaussée » validée par la Préfecture du Doubs. Tous les véhicules dans la bulle de la course ont pour obligation de rouler avec les feux de croisement allumés.

ARTICLE 16. INFORMATIQUE

La prestation de chronométrage, photo-finish et classements sera réalisée par la société :

Chronoconsult contact@chronoconsult.fr -04 56 59 00 74.

ARTICLE 17. DEVELOPPEMENT DURABLE

Une zone de déchets sera mise en place au **KM 7,800** sur une longueur de **400m**. Il est obligatoire de la respecter pour se débarrasser des papiers et autres objets dans cette zone, sous risque de pénalités

ARTICLE 18. PENALITES

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.



LIEUX PRATIQUES

PERMANENCE / RETRAIT DOSSARDS

Date / Horaire	Dimanche 6 juillet De 8h à 10h
Lieu	Salle des Fêtes Place de la Halle 25500 MORTEAU

REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

Date / Horaire	Dimanche 6 Juillet À 10h05
Lieu	Salle d'honneur 1 ^{er} étage - Mairie 25500 MORTEAU

SIGNATURE PRESENTATION DES EQUIPES

Horaire	11h30
Lieu	Estrade protocolaire Place de l'Hôtel de Ville 25500 MORTEAU

LOCAL ANTI-DOPAGE

Lieu	MFR des Fins 1, sous les Sangles 25500 LES FINS
-------------	---

COORDONÉES GPS

COORDONÉES GPS

Permanence et départ	47.05673816818656, 6.603991467780454
Parking départ	47.058088958893954, 6.605440496244155
Arrivée	47.08165031565607, 6.641925181951082
Parking arrivée	47.08170866704016, 6.639878118642219

HOPITAUX

HOPITAUX

Lieu	Centre Hospitalier Intercommunal de Haute-Comté 2 Fbg Saint-Etienne, 25300 PONTARLIER
Contact	03 81 38 54 54
Lieu	CHU BESANCON 3, Bvd Alexandre Flemming 25000 BESANCON
Contact	03 81 66 81 66

HEBERGEMENTS

OFFICE DE TOURISME

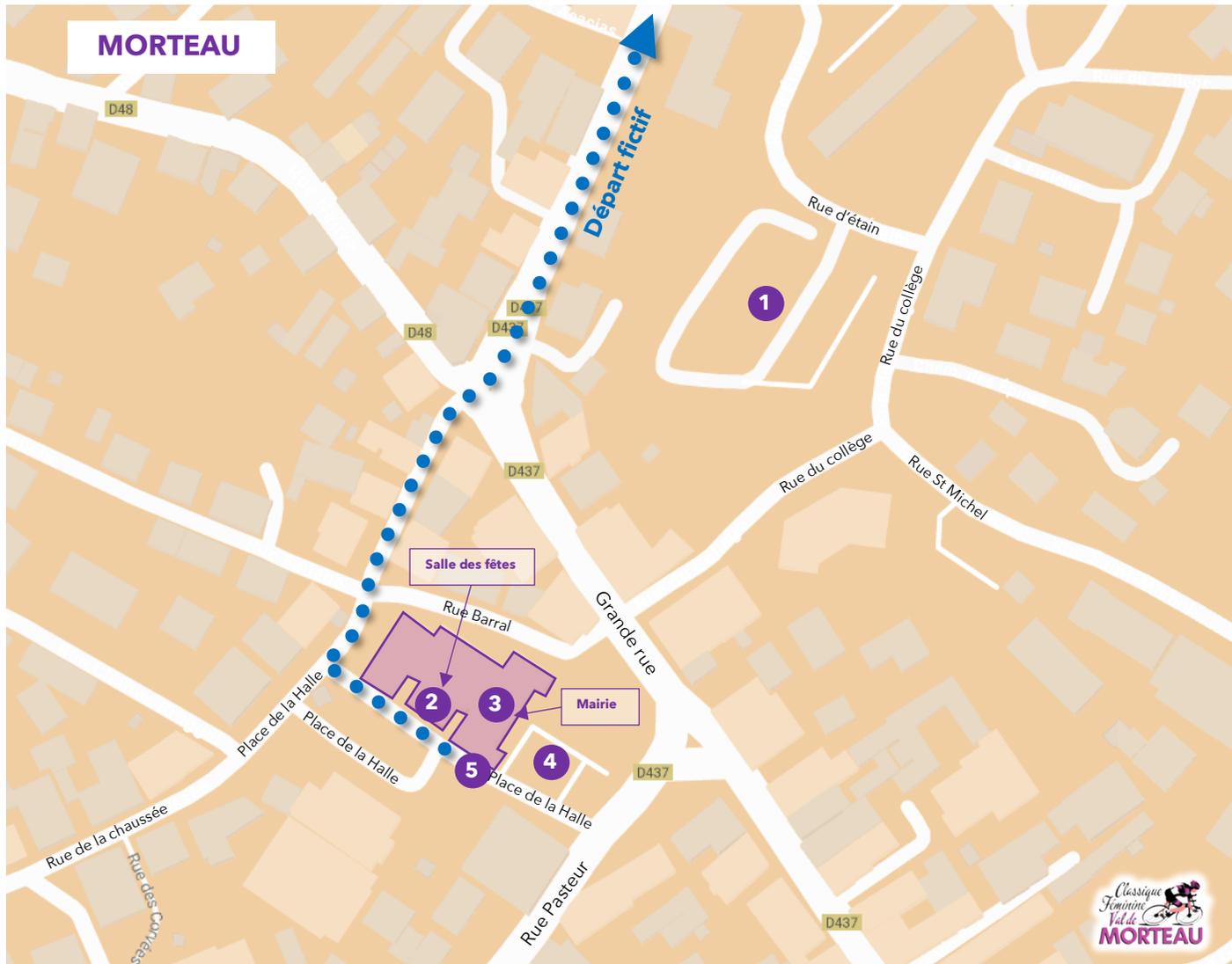
Adresse : 7, place de la Halle, 25500 MORTEAU
Téléphone : 03 81 67 18 53

HOTELS A PROXIMITÉ

NOM	ADRESSE
Hôtel Les Montagnards	7 Bis Pl. Carnot, 25500 Morteau Tél : 03.81.67.08.86
Hôtel La Guimbarde	10 Pl. Carnot, 25500 Morteau Tél : 03.81.67.14.12
Espace Morteau	10 Chemin du Breuille, 25500 Morteau Tél : 03.81.67.48.72
L'évasion tonique	9 Rue des Vergers, 25130 Villers-le-Lac Tél : 03 81 68 02 89
Hôtel restaurant Les Cygnes	31 Rte des Brenets, 25130 Villers le Lac Tél : 03.81.68.01.20

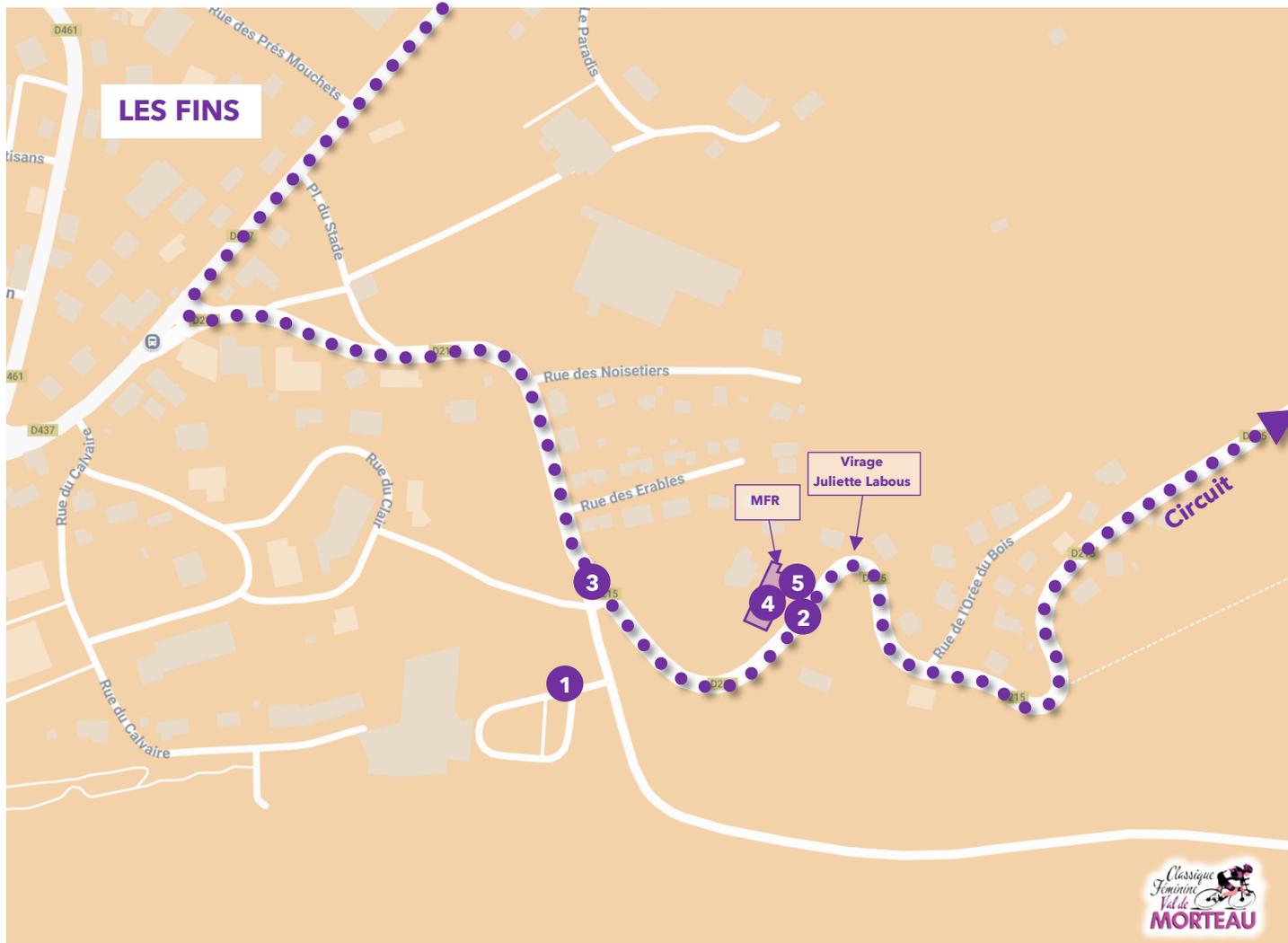


SITE DE DEPART



- 1 Parking équipes
- 2 Permanence
- 3 Réunion DS
- 4 Présentation des équipes
- 5 Départ fictif

SITE D'ARRIVÉE



- ① Parking équipes
- ② Arrivée
- ③ Dérivation DS
- ④ Anti-dopage
- ⑤ Protocole



CHAMBÉRY CYCLISME
COMPÉTITION



MEGAMO
VOSGES TEAM



LADYNAMIPS RVC



TEAM BUFFAZ GESTION DE PATRIMOINE LSE



TEAM CENTRE VAL-DE-LOIRE FÉMININ



TEAM ELLES - VERTOU - RAYON NANTES



U.V.C.A TROYES



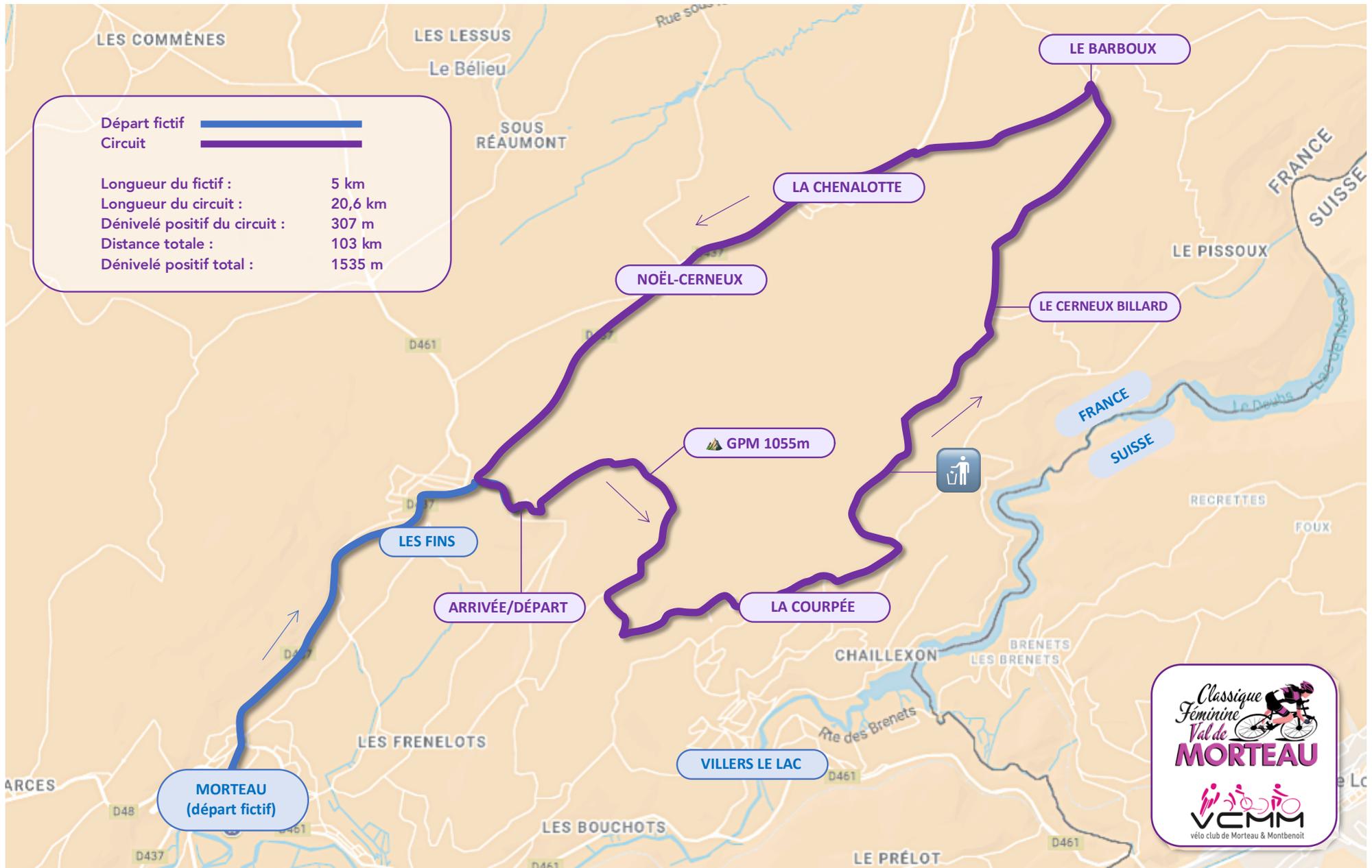
VELO CLUB MORTEAU MONTBENOIT

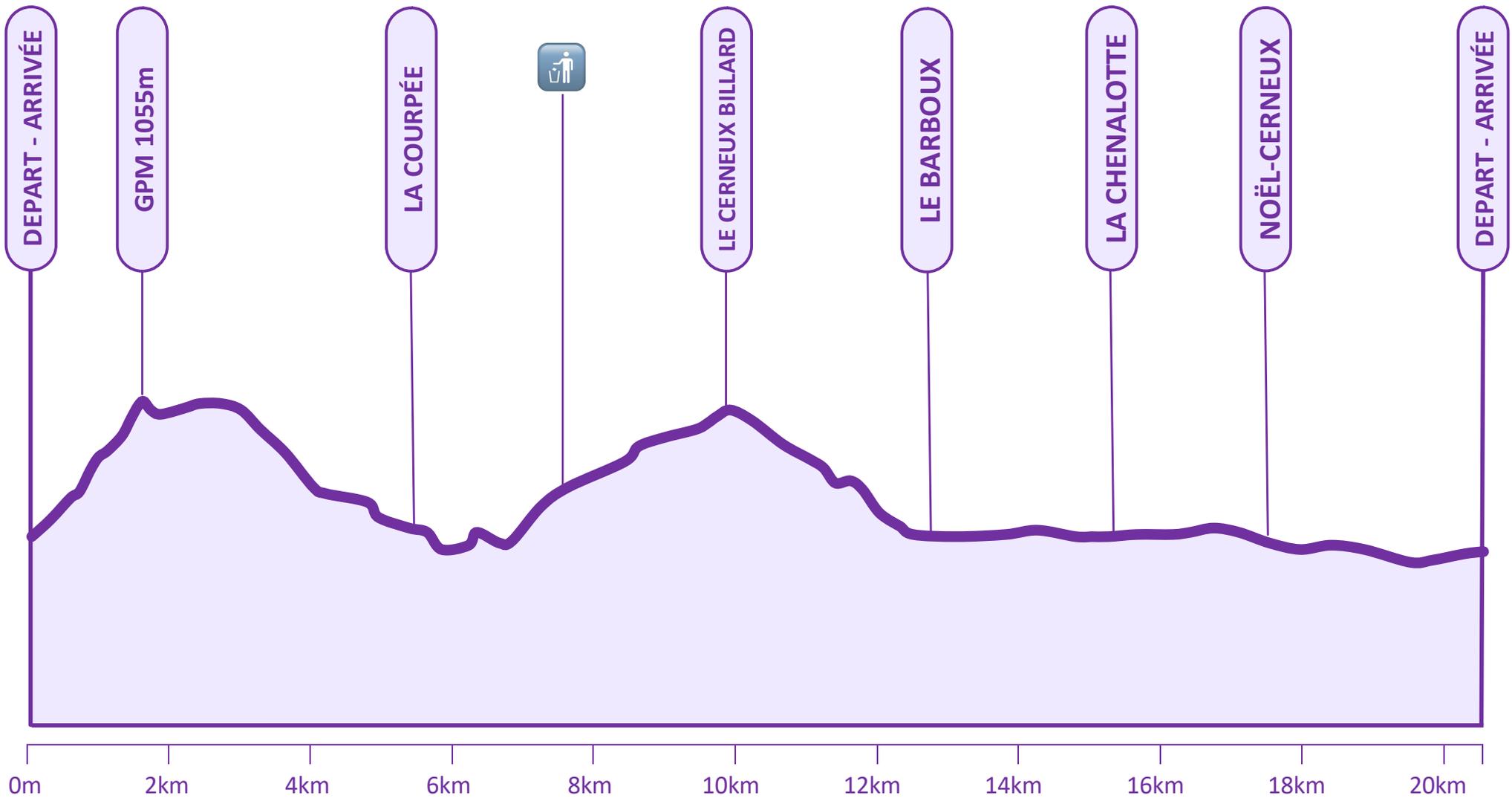


BREIZH LADIES

MAILLOT NON FOURNI

LANESTER WOMEN MORBIHAN





CLASSIQUE FÉMININE DU VAL DE MORTEAU - Coupe de France Femmes National 1 - Dimanche 6 juillet 2025

KMS	LIEUX DE PASSAGE	ALTITUDE	ROUTES	RESTE	33	35	37
		E		KM			
0,0	▷ Départ fictif - Place de la halle - 25500 MORTEAU	772	VC	5,0	12:30	12:30	12:30
0,0	▷ DEPART réel lancé - route départementale 215 - devant la MFR - 25500 LES FINS	929	D215	103,0	12:45	12:45	12:45
3,1	← Prendre à gauche direction Villers Le lac	1040	D215	99,9	12:50	12:50	12:50
5,0	La Courpée	947	D215	98,0	12:54	12:53	12:53
6,7	← Prendre à gauche direction Le Barboux	925	VC/D398	96,3	12:57	12:56	12:55
10,0	Le Cerneux Billard	1047	D398	93,0	13:03	13:02	13:01
12,4	Le Barboux	932	D398	90,6	13:07	13:06	13:05
12,6	← Prendre à Gauche direction La Chenalotte	930	D398/D211	90,4	13:07	13:06	13:05
14,5	← Prendre à gauche direction La Chenalotte	933	D211/D437	88,5	13:11	13:09	13:08
14,9	La Chenalotte	929	D437	88,1	13:12	13:10	13:09
16,9	Noël-Cerneux	935	D437	86,1	13:15	13:13	13:12
19,2	Les Fins	912	D437	83,8	13:19	13:17	13:16
20,0	← Prendre à gauche direction Villers Le Lac	909	D437/D215	83,0	13:21	13:19	13:17
20,4	← Poursuivre direction Villers Le Lac	914	D215	82,6	13:22	13:19	13:18
20,6	Passage sur la ligne - Reste 4 tours	929	VC	82,4	13:22	13:20	13:18
22,2	🏔️ GPM 1	1055	D215	80,8	13:25	13:23	13:21
23,7	← Prendre à gauche direction Villers Le lac	1040	D215	79,3	13:28	13:25	13:23
25,6	La Courpée	947	D215	77,4	13:31	13:28	13:26
27,3	← Prendre à gauche direction Le Barboux	925	VC/D398	75,7	13:34	13:31	13:29
30,6	Le Cerneux Billard	1047	D398	72,4	13:40	13:37	13:34
33,0	Le Barboux	932	D398	70,0	13:45	13:41	13:38
33,2	← Prendre à gauche direction La Chenalotte	930	D398/D211	69,8	13:45	13:41	13:38
35,1	← Prendre à gauche direction La Chenalotte	933	D211/D437	67,9	13:48	13:45	13:41
35,5	La Chenalotte	929	D437	67,5	13:49	13:45	13:42
37,5	Noël-Cerneux	935	D437	65,5	13:53	13:49	13:45
39,8	Les Fins	912	D437	63,2	13:57	13:53	13:49
40,6	← Prendre à gauche direction Villers Le Lac	909	D437/D215	62,4	13:58	13:54	13:50
41,0	← Poursuivre direction Villers Le Lac	914	D215	62,0	13:59	13:55	13:51
41,2	Passage sur la ligne - Reste 3 tours	929	VC	61,8	13:59	13:55	13:51
42,8	🏔️ GPM 2	1055	D215	60,2	14:02	13:58	13:54
44,3	← Prendre à gauche direction Villers Le lac	1040	D215	58,7	14:05	14:00	13:56
46,2	La Courpée	947	D215	56,8	14:09	14:04	13:59
47,9	← Prendre à gauche direction Le Barboux	925	VC/D398	55,1	14:12	14:07	14:02

51,2	Le Cerneux Billard		1047	D398	51,8	14:18	14:12	14:08
53,6	Le Barboux		932	D398	49,4	14:22	14:16	14:11
53,8	← Prendre à gauche direction La Chenalotte		930	D398/D211	49,2	14:22	14:17	14:12
55,7	← Prendre à gauche direction La Chenalotte		933	D211/D437	47,3	14:26	14:20	14:15
56,1	La Chenalotte		929	D437	46,9	14:27	14:21	14:15
58,1	Noël-Cerneux		935	D437	44,9	14:30	14:24	14:19
60,4	Les Fins		912	D437	42,6	14:34	14:28	14:22
61,2	← Prendre à gauche direction Villers Le Lac		909	D437/D215	41,8	14:36	14:29	14:24
61,6	↩ Poursuivre direction Villers Le Lac		914	D215	41,4	14:37	14:30	14:24
61,8	Passage sur la ligne - Reste 2 tours		929	VC	41,2	14:37	14:30	14:25
63,4	 GPM 3		1055	D215	39,6	14:40	14:33	14:27
64,9	← Prendre à gauche direction Villers Le lac		1040	D215	38,1	14:43	14:36	14:30
66,8	La Courpée		947	D215	36,2	14:46	14:39	14:33
68,5	← Prendre à gauche direction Le Barboux		925	VC/D398	34,5	14:49	14:42	14:36
71,8	Le Cerneux Billard		1047	D398	31,2	14:55	14:48	14:41
74,2	Le Barboux		932	D398	28,8	14:59	14:52	14:45
74,4	← Prendre à gauche direction La Chenalotte		930	D398/D211	28,6	15:00	14:52	14:45
76,3	← Prendre à gauche direction La Chenalotte		933	D211/D437	26,7	15:03	14:55	14:48
76,7	La Chenalotte		929	D437	26,3	15:04	14:56	14:49
78,7	Noël-Cerneux		935	D437	24,3	15:08	14:59	14:52
81,0	Les Fins		912	D437	22,0	15:12	15:03	14:56
81,8	← Prendre à gauche direction Villers Le Lac		909	D437/D215	21,2	15:13	15:05	14:57
82,2	↩ Poursuivre direction Villers Le Lac		914	D215	20,8	15:14	15:05	14:58
82,4	Passage sur la ligne - Reste 1 tour		929	VC	20,6	15:14	15:06	14:58
84,0	 GPM 4		1055	D215	19,0	15:17	15:09	15:01
85,5	← Prendre à gauche direction Villers Le lac		1040	D215	17,5	15:20	15:11	15:03
87,4	La Courpée		947	D215	15,6	15:23	15:14	15:06
89,1	← Prendre à gauche direction Le Barboux		925	VC/D398	13,9	15:27	15:17	15:09
92,4	Le Cerneux Billard		1047	D398	10,6	15:33	15:23	15:14
94,8	Le Barboux		932	D398	8,2	15:37	15:27	15:18
95,0	← Prendre à gauche direction La Chenalotte		930	D398/D211	8,0	15:37	15:27	15:19
96,9	← Prendre à gauche direction La Chenalotte		933	D211/D437	6,1	15:41	15:31	15:22
97,3	La Chenalotte		929	D437	5,7	15:41	15:31	15:22
99,3	Noël-Cerneux		935	D437	3,7	15:45	15:35	15:26
101,6	Les Fins		912	D437	1,4	15:49	15:39	15:29
102,4	← Prendre à gauche direction Villers Le Lac		909	D437/D215	0,6	15:51	15:40	15:31
102,8	↩ Poursuivre direction Villers Le Lac		914	D215	0,2	15:51	15:41	15:31
103,0	 ARRIVÉE		929	VC	0,0	15:52	15:41	15:32

CONTACTS ORGANISATION

Siège VCMM - 7 avenue de la gare - 25500 Morteau

03 81 67 60 95 - vcmorteaumontbenoit@orange.fr

Jean-François DUCROT - Président VCMM

ducrot.jeanfrancois@orange.fr

Fabien VARDANEGA - Directeur de course

fabienvarda@gmail.com

Jason ROY - Correspondant des équipes

equipes.tddoubs@gmail.com

Site Internet : <https://www.vcmm.fr/>

Facebook : <https://www.facebook.com/classiquefemininevaldemorteau>

Classique
Féminine
Val de
MORTEAU



VCMM
vélo club de Morteau & Montbenoit

PARTENAIRES
INSTITUTIONNELS

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Doubs
le Département

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VAL DE MORTEAU

Ville de
MORTEAU
Un temps d'avance !

LES FINS

Ville de
Villers le lac

PARTENAIRES
OFFICIELS

PEUGEOT
JMJ
Libres d'avancer

Morteau - Maïche

MAÎTRE SALAISONNIER
Jean-Louis Amiotte
DEPUIS 1939

m.s
MORTEAU SAUCISSE

Crédit Mutuel

VINCENT HUMBERT
Conseils en Investissements

Intermarché

ici Radio
TV
Digital

MAISON
Rièrme
SIROPS • LIMONADES

Klaus



RESPONSABLE CYCLISME SUR ROUTE

Alexandre FOUREZ

a.fourez@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.35 / +33 (0)6.99.15.94.21

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>

COORDINATRICE ADMINISTRATIVE CYCLISME SUR ROUTE

Johanna PITAVY

j.pitavy@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.55 / +33 (0)6.80.58.69.48

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>